

Séverine MONIRA épouse PAULUS

Puissance et déclin d'un courant d'Église, recherche sur les expressions du gallicanisme en France de 1801 à 1870.

Thèse de doctorat d'histoire de l'Université de Bordeaux 3 sous la direction de M. le professeur Marc AGOSTINO soutenue devant un jury composé de M. le professeur François CADILHON (Université de Bordeaux 3), M. le professeur LEVILLAIN (Université de Paris X-Nanterre) M. le professeur Jean VAVASSEUR-DESPERRIERS (Université de Lille III).

Mention très honorable et félicitations du jury

Résumé de thèse

Le gallicanisme n'est pas un fait mineur de l'Église de France au XIX^e siècle. Il a une identité propre, avec une nouvelle définition et des manifestations spécifiques. La Révolution a provoqué une rupture avec l'Ancien Régime, y compris dans le domaine de la culture religieuse. Le gallicanisme du XIX^e siècle n'est pas seulement une survivance : il est vivace et bien implanté. Entre 1801 et 1870, il évolue vers une modération toujours plus grande. Il est lié à l'évolution personnelle du pouvoir pontifical : celui-ci est moins abusif, donc les remparts gallicans n'ont plus lieu d'être aussi vigilants. Le premier Empire est la dernière période conflictuelle entre l'État français et le Saint-Siège. Après 1815, les relations sont meilleures. Le gallicanisme trouve donc des circonstances propices à sa modération. À partir de 1801, ses assises dans le pays reposent sur le cadre concordataire, l'enseignement supérieur ecclésiastique, l'ascendant du milieu parisien (par les prêtres et les catholiques libéraux), et une grande partie de l'épiscopat.

Après son adaptation, le gallicanisme aurait pu durer longtemps. Les conditions sont favorables : le gallicanisme bénéficie du soutien raisonnable du pouvoir civil, du poids de la tradition, de la formation des clercs : c'est l'objet du premier livre, « les assises et les forces vives du gallicanisme ». Le concordat, qui règle les relations entre l'Église et l'État, n'est pas gallican par nature mais il est un instrument dans les mains d'hommes politiques favorables au gallicanisme parlementaire : son influence passe par son interprétation. L'enseignement sert le gallicanisme dans un premier temps, puis l'ultramontanisme, suite aux pressions répétées de Rome. Le gallicanisme est soutenu par les œuvres de plusieurs évêques de premier plan. Les prélats partisans du gallicanisme jouent un rôle important dans la hiérarchie.

Le deuxième livre traite des « instruments du gallicanisme », à travers les politiques gallicanes et l'ascendant de la capitale sur les querelles doctrinales. Le cadre concordataire lui-même favorise le gallicanisme : le gouvernement impose ses candidats à l'épiscopat, il contrôle les cultes et exerce sa surveillance sur les actes épiscopaux. Le gallicanisme épiscopal est tantôt complice, tantôt antagoniste du gallicanisme parlementaire. Celui-ci est favorisé par les régimes politiques. Les ministres des cultes surveillent les actes épiscopaux et les directives émanant du Saint-Siège. Les catholiques leur reprochent d'asservir l'Église. Gallicans ecclésiastiques et gallicans parlementaires s'allient pour contenir les progrès de l'ultramontanisme. Tous les régimes ont appliqué une politique des cultes gallicane, plus ou moins engagée. La faveur pour le gallicanisme est lisible tout particulièrement dans les nominations épiscopales. Le paradoxe (apparent) est là : les gallicans sont majoritaires dans l'épiscopat, mais ils ont malgré tout perdu la bataille qui les opposait aux ultramontains, minoritaires. Les gallicans ont été des soutiens du pouvoir en place, face aux ultramontains et au Saint-Siège. Cependant les conceptions différentes du gallicanisme entre laïcs et ecclésiastiques ont discrédité les évêques gallicans, ce qui a porté atteinte à la doctrine elle-même.

Le troisième livre s'intitule « le crépuscule d'un système » et évoque les causes du déclin gallican. Les doctrines ultramontaines se développent spectaculairement depuis 1830 et

font reculer l'emprise gallicane sur le clergé. Les adversaires du gallicanisme se composent de laïcs et d'ecclésiastiques, de journalistes et d'évêques ; et depuis peu, s'y ajoutent les papes eux-mêmes. Le Saint-Siège a choisi de renforcer le pouvoir centralisé contre le déclin du prestige de la religion, et d'annihiler les particularismes locaux. Ses pressions sur l'épiscopat ramènent le gallicanisme à une idée subversive. Les dissensions des gallicans ruinent leurs tentatives de résistance. Le gallicanisme est victime du changement de stratégie de la papauté. Auparavant elle ménageait l'Église gallicane par peur du schisme. Désormais elle exige des gallicans toujours plus de soumission. Elle relève les manifestations d'indépendance et voit les marques de respect comme un acquis dont il n'est plus nécessaire d'être reconnaissant. Pie IX avait une haute conception de sa mission : restaurer l'unité de l'Église, détruire les contestations, accroître la primauté spirituelle du Saint-Siège. Le concile de Vatican est le point d'orgue de son pontificat. Le dogme de l'infaillibilité pontificale renforce le prestige du pape et sa titulature et le gallicanisme disparaît officiellement de l'Église de France. Plus que le dogme, la centralisation romaine a modifié le fonctionnement de l'Église.

Le gallicanisme a eu des partisans de grande valeur, sincèrement engagés pour le bien de la société et de la religion. Leurs doctrines exprimaient des vérités : l'épiscopat a une origine divine, l'Église n'est pas une monarchie absolue, le pape ne peut se passer du consentement du collège épiscopal. Les opinions gallicanes, tant qu'il n'y a pas de dérive, étaient défendables. Il est regrettable que la victoire ultramontaine ait anéanti totalement les doctrines gallicanes, sans tenter de sauver les aspects bénéfiques.

En citant de nombreux extraits des œuvres et de la correspondance des témoins de l'époque, on reconstitue les états d'esprit, mettant en lumière l'histoire des mentalités et l'évolution de la doctrine gallicane. Cette étude des expressions gallicanes s'est concentrée sur l'épiscopat. C'est en effet sur les évêques qu'il existe les sources les plus complètes. La fréquentation de certaines archives diocésaines nous a amené à constater leur pauvreté. Nous aurions aimé évoquer davantage les prêtres gallicans et leur présence dans les diocèses. Mais l'absence de sources probantes nous a empêché de développer cet aspect.

Nous avons vu, dans le chapitre VIII, que les doctrines gallicanes sont reprises après 1870 dans plusieurs Églises schismatiques, dont certaines durent encore. Cette survie est remarquable mais conduit à une impasse théologique.